PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE
(COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : **à :**	**2 AVRIL 2025** **19h00**
Présidence :	**M. PREVOT David**
Présents :	**Mme GHESQUIERE Amélie** **Mrs EL BARDAOUI Farid, PIGEARD Didier et SOUKOUNA Diafara**
Absents :	**Mrs ARNETON Yannick, MONNIER Christopher et PREVOT David**

MATCH ARRÊTÉ

DU 30 MARS 2025
DEPARTEMENTAL 4 POULE B
ARROU (2) / CLOYES-DROUÉ (1)

Match arrêté par décision de l'arbitre à la 76ème minute,

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

FORFAIT

DU 29 MARS 2025
U15 D2 POULE B
ENT. ESB-YMONVILLE (1) / AM. LUCÉ (1)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que *« si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée […] »*,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : *« Match non joué : absence de l'équipe visiteuse »,*

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à l'AMICALE DE LUCÉ (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'ENT. ESB-YMONVILLE (3/0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2024/2025

Inflige une amende de 76€ (38€ x 2) à l'AMICALE DE LUCÉ (1er Forfait)

TRANSMISSION TARDIVE DE FEUILLE DE MATCH PAPIER

DU 29 MARS 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 1
MAINVILLIERS (1) / LUISANT (1)
La Commission,
Constatant que la FMI de ce match joué le Samedi 29 Mars 2025 à 14h00 a été transmise le Mardi 1er Avril à 16h25
Inflige l'amende règlementaire de 20€ à Mainvilliers

ABSENCE DE FMI

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, la feuille de match « papier » est à faire en utilisant une feuille de match vierge qui est présente sur le site du District (cf lien ci-dessous) :

➔ **Feuille de match papier**

Il est également rappelé qu'un rapport de non-utilisation de la FMI doit être transmis en même temps que la feuille de match papier (cf lien ci-dessous) :

➔ **Rapport de non-utilisation de la tablette**

DU 29 MARS 2025
U18 D2
DREUX ACSF (1) / ENT. VILLEMEUX-TREMBLAY (1)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
DREUX ACSF (1) : 3 buts, 3 points
ENT. VILLEMEUX-TREMBLAY (1) : 1 but, 0 point

DU 29 MARS 2025
CRITERIUM U13 D2 POULE C
DREUX ACSF (1) / DREUX A. PORT (1)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant l'absence de rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
DREUX ACSF (1) : 0 but, 0 point
DREUX A. PORT (1) : 9 buts, 3 points

La commission rappelle au club de DREUX ACSF que l'envoi d'un rapport de non-utilisation de la FMI est obligatoire, que celui-ci n'a pas été transmis avec la feuille de match papier et qu'en cas de récidive, l'amende règlementaire serait appliquée.

DU 29 MARS 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE A
TRÉON (1) / LURAY (1)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
TREON (1) : 3 buts, 3 points
LURAY (1) : 0 but, 0 point

DU 29 MARS 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 4 POULE E
FC LES BORDS DE L'EURE (1) / CHARTRES MSD (2)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
FC LES BORDS DE L'EURE (1) : 5 buts
CHARTRES MSD (2) : 1 but

DU 29 MARS 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 4 POULE F
ANET (1) / VILLEMEUX (2)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
ANET (1) : 1 but
VILLEMEUX (2) : 6 buts

DU 31 MARS 2025
SENIORS FUTSAL
AS RECHEVRES (1) / DREUX FUTSAL (2)
La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
AS RECHEVRES (1) : 3 buts, 0 point
DREUX FUTSAL (2) : 9 buts, 3 points

DÉCLARATIONS DE TOURNOI

- **Mail du FC LES BORDS DE L'EURE** du 1er Avril demandant l'homologation de ses tournois Jeunes (Catégories U7 à U13) qui se déroulera le Jeudi 8 Mai 2025 :

  Considérant l'absence de règlement fourni, la commission reporte son autorisation à une date ultérieure, dans l'attente de réception de ce document.

- **Mail de LA FERTÉ VIDAME** du 26 Mars, demandant l'homologation de ses tournois Jeunes (Catégories U7 à U15, Vétérans et Foot en Marchant) qui se déroulera le Jeudi 29 Mai 2025 :

  Considérant les documents fournis (règlements), la commission donne son autorisation pour l'organisation de cette manifestation.

MODIFICATION AU CALENDRIER

Du 6 AVRIL 2025
DEPARTEMENTAL 3 POULE A
LEVES (3) / MAINTENON (3)
La Commission,
Considérant l'Arrêté Municipal reçu pour le Dimanche 6 Avril sur les installations du Complexe Michel Castaing à Lèves,
Décide de reporter la rencontre au Dimanche 20 Avril à 15h00 à Lèves.

DATE BUTOIR DE FIN DE CHAMPIONNATS

La date butoir pour la fin des Championnats et Critériums Jeunes (U18 à U11) est fixée au Samedi 31 Mai.
Après cette date, aucun résultat ne sera enregistré.

Pour les Championnats Seniors, Vétérans et U17 D1, la date butoir reste fixée au Samedi 24 ou Dimanche 25 Mai

MATCHS À REPLACER DANS LE CALENDRIER

U17 D1 :

Sours (1) / Jouy St-Prest (1) → Replacé le Samedi 19 Avril

Vétérans 1ère Division :

OCC-Marb-Log (1) / Vet Ste-Gemme-Marsauceux (1) → Replacé le Dimanche 18 Mai

OCC-Marb-Log (1) / Epernon (1) → Replacé le Jeudi 1er Mai

Vétérans 2ème Division :

Epernon (2) / U.S.V.L (2) → Replacé le Jeudi 1er Mai

TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES
Saison 2024/2025

Le tableau sera à retrouver sur le site web du District dans la rubrique :

- ➔ Documents pratiques
- ➔ Compétitions »

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

David PREVOT
Le Président